



**HAL**  
open science

## L'esclavage aux Comores, cas des descendants des esclaves makua

Ibouroi Ali Tabibou

► **To cite this version:**

Ibouroi Ali Tabibou. L'esclavage aux Comores, cas des descendants des esclaves makua. Revue historique de l'océan Indien, 2019, L'esclavage, sujet d'Histoire, enjeu de mémoire, 16, pp.393-403. hal-03247116

**HAL Id: hal-03247116**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03247116v1>**

Submitted on 2 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## L'esclavage aux Comores, cas des descendants des esclaves makua

Ibouroi Ali Tabibou  
Maître de conférences  
Université des Comores



« Voilà, je sais maintenant comment mes parents sont arrivés jusqu'ici » c'est ce que me disait cet homme ce jour-là au « Trou du prophète » (Dzidani) à Membwabwani

Depuis la haute antiquité l'océan indien est connu par les navigateurs arabes. Ces derniers venant des pays bordant cet océan qu'ils voyaient comme leur champ d'exploitation avaient une connaissance parfaite de La mer Erythrée, la corne de l'Afrique et l'Afrique de l'Est. Ils ont étendu leur hégémonie de Mogadiscio sur la corne de l'Afrique à Sofala au Mozambique y compris les îles longeant cette côte est africaine. Deschamps affirme que Ngazidja et Anjouan ont pendant un moment donné dépendu du sultan de Kilwa. Ces navigateurs arabes détenaient le monopole du commerce dans cette zone et capturaient des Africains pour les vendre dans leur pays de retour ou aux Européens. A ces Arabes succédèrent les Européens. Les îles connurent ainsi une traite orientale et occidentale.

Malgré les difficultés que représente l'histoire de l'esclavage aux Comores, l'insuffisance des documents, une histoire qui n'est pas bonne à raconter et encore taboue, le témoignage oral reste un des moyens les plus efficaces pour la collecte des informations. A Mitsamihuli, dans la région nord de la Grande Comore, il fallait surmonter de nombreux obstacles pour collecter quelques informations sur ce sujet, compte tenu des réalités socioculturelles. Dans les paroles la réalité de l'esclavage est le plus souvent occultée, même si pour en parler, les Comoriens emploient des mots directement empruntés aux langages africains. La mémoire de l'esclavagisme dans l'archipel des Comores est présente dans des structures comoriennes sociales, culturelles, géographiques héritées du système esclavagiste. L'esclavage aux Comores se heurte notamment au fait qu'il leur est difficile de concevoir que l'esclavagisme n'était pas un étranger, mais un des leurs ; en effet, ce sont aussi des Comoriens qui en réduisaient d'autres en état d'esclavage.

En fait, au cours d'une prospection archéologique, il nous a été présenté un objet : une chaîne, d'un usage courant pendant la traite négrière, a été ramassée par un jeune homme dans des couches d'alluvion. Il l'a soigneusement et jalousement gardée, car, me disait-il, il sait maintenant comment ses aïeux sont emmenés ici aux Comores. « Mon père m'a raconté cette histoire ».

Simultanément à cette information capitale pour la recherche, on apprend que la veille s'est éteinte la plus vieille<sup>892</sup> des dames parmi celles ramenées du Mozambique. Simple coïncidence, car cette rencontre a eu lieu dans le cadre d'une mission de prospection des sites archéologiques anciennement caractérisés et ce jour-là<sup>893</sup>, les habitants ont compris l'intérêt de nos fouilles pour parler de l'histoire du village, de ses habitants, de sa culture, de ses us et coutumes.

On n'a pas le moindre doute sur la fonction de l'objet.



<sup>892</sup> Kokwa gawa, terme péjoratif pour désigner, selon des dires, les makua introduits, une survivante parmi ceux venus directement du Mozambique.

<sup>893</sup> Quelques mois auparavant, notre équipe en mission de surveillance archéologique avait été chassée du site par ces mêmes habitants refusant qu'on vienne fouiller les tombeaux de leurs ancêtres.

Une tradition concernant les conditions de recrutement, de transport et de vente au Mozambique et en terre comorienne a été collectée. Il y a eu en effet de nombreuses expéditions au Mozambique pour recruter de la main-d'œuvre, par Léon Humblot, premier colon installé en Grande Comore. Il en acheta également sur place auprès des trafiquants comoriens. Sur cette cache, aujourd'hui appelée « Trou du prophète », jadis, on déchargeait des marchandises, mais pour la circonstance on y déchargeait également, notamment de la marchandise humaine très précieuse pour la mise en valeur des plantations. A Membwabwani, petit village de concentration de cette main d'œuvre, a été construit un édifice qui a servi de résidence à Monsieur Henri (Mshari), colon qui a marqué de son empreinte la région nord de la Grande Comore. Cette maison a été construite grâce au labeur de cette main d'œuvre importée.

### Les Makua

Il semble que pendant la période coloniale, la cité de Mitsamihuli n'a connu aucune forme d'esclavage. Les esclaves que l'on connaissait étaient des gens déportés de l'Afrique de l'Est et qui ont par la suite créé les villages périphériques de Membwabwani et de Henya mrama. Ceux-là étaient des ouvriers qualifiés, des navigateurs et des maçons. Ce fut le cas d'un certain Kanloga, un ouvrier au service de M. Henri. Il a, selon toute vraisemblance, construit leur maison et leur usine (de Mshari).

Cette importante découverte est le début des réponses que nous cherchons à donner à des questionnements pour étayer ce passé des Comoriens trop souvent occulté, preuve aussi que l'archipel ait servi de transit pour le trafic des esclaves dits engagés vers les Mascareignes. L'archipel fut, pendant cette période, utilisé comme lieu de transit, pour déjouer la vigilance des Anglais qui, après l'interdiction faite par l'Angleterre de recruter des bras en Inde, traquaient la traite clandestine. Aussi, le recrutement de bras en Afrique n'est pas évident. Alors, tous les subterfuges sont utilisés pour tromper les éventuels candidats au départ sur la nature de leur contrat d'engagement et sur la réalité à destination<sup>894</sup>.

Jean Martin nous apprend que l'esclavage devait être dans l'ancienne société comorienne, notamment au XVIII<sup>e</sup> siècle, une pratique assez courante.

Les Comores ont connu un esclavage considérable qui nous a laissé une histoire à étudier et qui sera encore étudiée par les générations futures. Mais il semble aussi que, et cette opinion loin d'être partagée, l'esclavage a été un phénomène occasionnel et minime, n'a pas laissé beaucoup d'empreintes dans la société pour n'être pas consigné par les traditionnistes. Plutôt cette histoire concerne de nombreuses familles de sorte qu'en parler risque de révéler des réalités aujourd'hui insoupçonnées.

---

<sup>894</sup> Des engagés comoriens traités comme des esclaves

Les Comores ont subi deux formes d'esclavagistes tout d'abord, un esclavagisme arabo-musulman au XV<sup>e</sup> siècle au cours de laquelle les Arabes de la côte swahilie qui immigrèrent dans l'archipel contractèrent des alliances nationales avec les (Fani et les Bedja chefs ou rois) et accaparèrent ainsi le pouvoir. Cette colonisation fut largement suivie de l'islamisation des Comores. Puis l'esclavage comme la traite a existé aussi aux Comores. Il s'agit des esclaves destinés à la vente. Essentiellement importés d'Afrique, c'étaient surtout des Makua qui avaient la réputation d'être utilisés et très résistants aux travaux le plus durs. En attendant leur vente, ils pouvaient être utilisés dans les nombreuses guerres claniques qui ont émaillé l'histoire des Comores.

Avec la demande émanant des Mascareignes (Maurice [île de France], Réunion [île Bourbon]), les Comores vont devenir un pivot du trafic négrier parce que les sultans comoriens comprennent tout le bénéfice qu'ils peuvent tirer du commerce des esclaves qu'ils vont chercher dans la côte d'Afrique. Une fois à la Grande Comore, à Anjouan et à Mohéli, les sultans les revendent aux Européens<sup>895</sup>.

« Le Commandant Ferial ( R P, préfet apostolique au lieutenant de Langle) prévient que vers le commencement d'août 1859 un boutre n'ayant plus ni eau ni vivre et portant près de 200 esclaves africains a été obligé de relâcher à Mayotte. Il y avait environ 80 enfants au-dessous de 15 ans que le père Mathieu, résident à Mayotte avait demandé au commandant du port pour les faire élever. Le Commandant Supérieur consent d'abord, puis sans prévenir le père Mathieu, part vendre ces enfants aux concessionnaires. La mission n'a eu que 32 enfants dont personne n'a voulu à cause de leur état, 16 seulement ont survécu. »<sup>896</sup>

Lorsque l'esclavage fut aboli et que le trafic fut arrêté, il s'y substitua un autre trafic d'engagés libres, une forme déguisée de l'esclavage. Toujours en usage aux Comores, on les faisait venir de l'Afrique et des navires viennent pour une soi-disant opération d'engagement libre pour cinq ans dans les plantations qui se trouvent à Mayotte, l'île Maurice et à la Réunion.

L'archipel offre l'avantage d'un cabotage intérieur permettant de déjouer la vigilance des Anglais. Mayotte avec sa rade accueille parfaitement les boutres. La francisation très intense dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle trahit une importante activité de boutres faisant la route entre Zanzibar et la côte est africaine et Mayotte.

De nombreuses entraves, fers, chaînes, anneaux ont été ajoutés aux boutres pour mieux assujettir les esclaves depuis les côtes est-africaines vers les Comores et surtout vers les Mascareignes.

Certains ont construit leur fortune sur ce commerce de travailleurs. Tel ce riche aristocrate, fils de sultan qui s'est enrichi grâce à sa collusion

<sup>895</sup> Y compris les colons installés à Mayotte étaient dans le besoin de bras.

<sup>896</sup> Lorient : Lettres relatives à l'immigration, 4C6 -2 : répression de la traite recrutement de travailleurs ; N°4 : lettre adressée par le R P Ferial, préfet apostolique au lieutenant de Langle en date du 9 août 1860.

avec la société créée par Léon Humblot. Il disposait de navires personnels et certains de ces bâtiments se livraient au recrutement d'engagés au Mozambique. Les autorités portugaises accordaient des autorisations pour recruter des travailleurs dans les régions ou villes des territoires portugais du Mozambique (Beira, Lorenço Marquez) ; en tout cas les autorités portugaises avaient accordé des facilités pour recruter des Makua qui constituaient une excellente main d'œuvre.

« Grâce à la liberté dont jouissent les Arabes d'Ambanourou, ils introduisirent par boutre des esclaves dans leur village. Là les colons de Nossi-bé vont les engager comme travailleurs, mais l'administration de la colonie ne veut pas ratifier l'engagement parce qu'il n'a pas eu lieu aux Comores. Alors on envoie par boutre ces engagés à Anjouan, le contrat s'y passe les engagés reviennent par boutre à Nossi-Be et il faut encore payer au sultan d'Anjouan une prime par chaque engagé comme si ces engagés venaient réellement de cette île. Tout se réunit donc contre les colons blancs tandis que l'administration laisse la plus parfaite liberté aux Arabes d'Ambanourou qui en abusent. Mesures vexatoires du commandant de Nossi-Be envers les colons.<sup>897</sup> »

Les boutres traditionnels ont été convertis, munis de lien métallique formé de suites d'anneaux, et ont assuré ce trafic. De nos jours, les objets témoins de la traite négrière et de la vie en esclavage aux Comores sont devenus extrêmement rares. Les sociétés comme la SAGC et la SCB gardent encore de nombreux indices. Pour répondre au besoin de main-d'œuvre dans les Mascareignes et aux Comores, un trafic déporta des milliers de captifs africains du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Tout laisse croire que nombreux y ont laissé leur vie, dans les convois depuis la côte orientale de l'Afrique et de Madagascar vers la Réunion et Maurice. Ali Mze a rédigé un excellent mémoire inédit sur ce trafic. En 1899, un certain Stéphane Vergoz est chargé par le Syndicat pour l'introduction des travailleurs de procéder à un recrutement de 200 hommes au moins à la Grande Comores.

Le Résident Pobeguïn se plaignait de ce que des Nègres rachetés à la charge par eux de travailler pendant dix années soient retenus pendant deux ou trois ans en plus, pour cause d'absence, manque de travail, punitions, permissions et surtout nombre de journées de maladie, non payés pendant ce temps.

Les colons demandaient toujours aux indigènes de réaliser des prestations afin de terminer une œuvre qu'ils estimaient nécessaire ou comme une œuvre profitable pour la population. Quand bien même certains administrateurs considéraient la prestation comme un pis aller qu'il fallait aussi abolir et c'est là une justification de l'impérieuse nécessité d'importer de la main-d'œuvre étrangère. La mise en œuvre de la colonie en dépendait. C'est là une conception assez répandue chez les Européens qui avaient lancé un appel pour la constitution des plantations (cf. Martin). Quelle différence

---

<sup>897</sup> Dossiers francisation : Lorient 5236. N° 5 : lettre de M. Leblanc colon de Nossi-Be au commandant de Langle datée de Nossi-bé 16 août 1860. Mauvaise organisation de recrutement des travailleurs, manière dont il le fait.

pouvait alors faire l'indigène comorien, soumis à un tel régime, entre colon et administrateur, entre esclavage et prestation sinon que les anciens maîtres sont remplacés par des nouveaux, impitoyables et exigeants.

## Vers les abolitions

Au XIX<sup>e</sup> siècle, commence une œuvre salubre d'abolition de l'esclavage et de la traite. L'O. du 9 sept 1846, abolissant l'esclavage à Mayotte entre dans ce registre, mesure étendue à Anjouan le 15 mai 1891, à Mohéli le 23 janvier 1902, et à la Grande Comore le 25 mars 1904.

France 1848 : D. du 27 avril 1848, abolissant l'esclavage dans toutes les colonies.		D. du 12 f évrier 1892, portant exécution de l'acte de Bruxelles sur l'esclavage (act 2 juillet 1890 et L 29 oct 1891)	
Mayotte <b>1847</b>	Anjouan <b>1891</b>	Mohéli <b>1902</b>	Grande Comore <b>1904</b>

### Dépérissement ou effacement ?

L'esclavage est un rapport de domination fondé sur la menace et la violence. L'esclavage pratiqué dans l'océan indien a permis à ces îles de recevoir des esclaves qui ont contribué à leur peuplement. Le trafic très intense au XVIII<sup>e</sup> siècle perdurait jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle malgré les mesures d'abolition intervenues dans les Mascareignes et l'existence de groupe de pression pour faire respecter les dispositions dans les îles où l'esclavage avait un caractère féodal. Il fallait un concours de plusieurs facteurs pour l'interdire.

La famille Humblot, à la fin du XIX<sup>e</sup> et début du XX<sup>e</sup> siècle, s'est déployée pour introduire des engagés qui ont été mis au service de Monsieur Henri (Mshari). Ces hommes sont importés aussi par la Société Coloniale Bambao, la SCB, qui a créé la ville de Mpomoni. Quand la société Bambao a complètement disparu, on a oublié que c'était des travailleurs étrangers. En fait l'oubli des origines disparaît avec la société. Il en est de même avec ceux de la Grande Comore qui s'apparentent simplement aux descendants de Humblot. Jean Toinette<sup>898</sup> fut pendant longtemps leur référent pour tout litige pour un règlement.

### L'arrivée des colons blancs

L'arrivée de colons blancs particulièrement Humblot marque une étape importante pour l'abolition de l'esclavage aux Comores (Mze Alhamid Moindze). Dans la région de Hambu les colons blancs sont venus installer des sociétés comme celle de Bambao qui avait son siège social à Salimani Hambou. La société recrutait sa main-d'œuvre qu'elle payait, ce qui contribua à affaiblir l'autorité du roi et de là on voit disparaître l'esclavage dans la région.

<sup>898</sup> Avocat,

### L'affaiblissement du pouvoir du sultan

Après tant d'années de pratiques esclavagistes, le sultan Ntibe, pour des considérations économiques, humanitaires, politiques, *etc.*, se résout à abolir l'esclavage. Après la guerre de Mbadjini qui opposa Hachim à Saïd Ali, ce dernier réunit la notabilité de la Grande Comore et à l'occasion décréta que désormais nul n'avait le droit de vendre quelqu'un comme un produit, rapporte Mze Alhamid Moindzé.

L'esclavage se pratiquait à Hambu, c'est indéniable et nous avons pris les témoignages de Mze Alhamid Moindze (Djumwashongo,) Fatma Madi et Soighir Mohamed de Chouani. Il prenait différentes formes selon les contextes socio-économiques et s'estompa progressivement en ne gardant que certains aspects, relations entre maîtres et anciens esclaves quoique ces derniers n'existent plus.

Et puis il y a eu le mariage interne ; il y a eu des mariages à Bambao avec les gens de Domoni et avec le temps, aujourd'hui, on a complètement oublié que les gens de Bambao sont des gens qui viennent de l'est de l'Afrique. « Parce que, je crois, qu'avec la présence de la Société, peut être les premiers sont arrivés, mais avec sa disparition les flux sont arrêtés. Ensuite il y a eu les mariages, et finalement on a complètement oublié et aujourd'hui personne ne pense qu'à Anjouan, à Bambao, ce sont des Africains. On oublie. »

« Les esclaves localement portés, entièrement islamisés et culturellement intégrés, les wazalia, ont méprisé le wamakwa, les membres d'une tribu Makua sont nouvellement arrivés du Mozambique. (Ceux-ci étaient les seuls esclaves pour qui le terme émoussé (droit) 'l'esclave' a été utilisé-mrumwa (pl. warumwa) - avec sa signification de littéral de ' la personne utilisée ' » rapporte Sophie Blanchi.

Dans les traditions comoriennes, l'esclave vivait dans des conditions différentes par rapport à la période coloniale. En effet, du moment où ces esclaves, quel que soit leur travail, étaient logés, nourris au palais, leurs enfants aussi vivaient dans les mêmes conditions que celles des enfants du maître. Ils participent ensemble à la même école coranique. (Esclavage traditionnel).

La situation actuelle a beaucoup évolué et ne ressemble en aucun moment à l'ancienne période esclavagiste. L'ancien esclave s'est véritablement affranchi et arrive à gravir tous les échelons de la vie sociale : fini le temps de la marginalisation. Dans la cité de Mitsamihuli, on s'aperçoit que les anciens esclaves parviennent au même rang social que leur ancien maître et dans certains cas ils deviennent plus influents que lui dans la société (par leur éducation, leur richesse et l'honneur qui en découle). Ainsi, la notion d'esclave, la sous-estimation, la marginalisation, le mépris de la part de certains ont-ils catégoriquement disparu de la mémoire des gens.

Certes, les champs de plantations des sultans et des Européens en avaient grandement besoin, main-d'œuvre utilisable sans merci et sans racine locale, donc gratuite et dépendante de celui qui les a importés [voir Martin]. Faute de recensement, leur nombre est difficile à chiffrer. Les dernières vagues introduites sont-elles les seuls Makua présents dans chaque île ? Peut-



on faire fi des possibilités de mobilité dans le temps ? De Mayotte à la Grande Comore, en passant par Anjouan et Mohéli, il n'y pas de contrée où il n'est pas fait allusion de l'établissement d'éléments makua dans la formation du peuplement de ces îles. Etablis, ils ont continué à essaimer, à se mélanger et à voyager pour qu'on puisse trouver leur sang à Madagascar. Une famille d'origine comorienne, d'une grande notoriété, a vécu à Majunga, mais l'origine makua n'a jamais été évoquée.

Défini comme étant une institution, l'esclavage a existé sous diverses formes pendant la période sultanesque cependant les esclaves étaient des gens étrangers à la cité et réduits en esclavage (Mitsamiouli). Ces esclaves formaient les habitants des villages environnants de la ville. Cette perception soulève deux aspects qui concourent au dépérissement de l'esclavage. En effet, pour certains, et c'est compréhensible, la nature de cet esclavage semble différent de celui pratiqué chez les Occidentaux ou en Orient, car il n'y a pas eu la vente d'esclaves dans les marchés, mais c'étaient des personnes économiquement faibles réduites en esclavage. Il n'y avait pas de marché d'esclaves.

Après l'abolition, certains ont travaillé dans la police et dans la marine. Beaucoup se sont mêlés aux nobles. « Les plus nombreux, les plus riches, ceux qui travaillent dans les plantations sont devenus peu à peu propriétaires de leur terre. Les femmes seules devenaient des parents de seconde zone dans les familles nobles. Après l'abolition, ce n'étaient plus des esclaves, mais ils restaient une couche inférieure par rapport aux autres », des ouvriers, des navigateurs, des maçons ou dockers au port.

L'esclave depuis son apparition n'a jamais été considéré comme l'objet de son maître, un objet appartenant à un individu fort et puissant. Au contraire, la relation maître/esclave dépasse les normes humanistes. Partout ailleurs, le maître possède totalement son esclave, y compris son âme. Cette vision n'a pas existé aux Comores. En effet, la situation de l'esclave, dans nos cités, est des plus libérales bien que l'on considère l'esclave comme un sous-homme, vivant à part et marginalisé. Certaines manifestations de la vie sociale lui étaient refusées : il n'avait pas le droit de se marier avec les libres, ni faire le grand mariage coutumier ou traditionnel.

La situation actuelle a beaucoup évolué et ne ressemble en aucun moment à l'ancienne période esclavagiste.

L'école a pu jouer un rôle, mais il n'y a pas seulement l'esclavage il y a aussi la sous-estimation des personnes qui en sont issues. C'est surtout la religion. Parce que ces descendants-là actuellement ont leur place dans la société parce qu'ils font les discours dans les mosquées, ils se sont imposés et ils sont reconnus ; l'école c'est tout le monde. Mais cette force de pouvoir parler à la mosquée le jour du vendredi ce n'est pas tout le monde parce qu'il faut être érudit en religion et parmi ces gens –là plusieurs descendants d'esclaves sont acceptés.

L'ancien esclave s'est véritablement affranchi et arrive à gravir tous les échelons de la vie sociale : fini le temps de la marginalisation. Dans la cité de Mitsamihuli, on s'aperçoit que les anciens esclaves parviennent au même rang social que leur ancien maître et dans certains cas il devient plus influent

que lui dans la société (par leur éducation, leur richesse et l'honneur qui en découle). Ainsi, la notion d'esclave, la sous-estimation, la marginalisation, le mépris de la part de certains ont catégoriquement disparu de la mémoire des gens.

Malgré les difficultés que représente l'histoire de l'esclavage aux Comores, le témoignage oral reste un des moyens les plus efficaces pour la collection des informations. A Mitsamihuli, il fallait surmonter de nombreux obstacles pour collecter quelques informations y relatives, compte tenu des réalités socioculturelles.

Les descendants des anciens Makua ne constituent pas dans la société un groupe à part. Leur regroupement en fonction de leur identité est loin de représenter un vestige servile et répond à un besoin d'échapper à l'humiliation, et rien d'autre. La propension à se réfugier derrière la séparation a des conséquences sur la perception du problème.

Wa-shenzi, wa -tshetshe, wa-makua, wa-sahmbara, *etc.* tels sont les termes employés pour les désigner. Il serait vain de tenter une répartition ethnique, car ne refléterait aucune réalité, leur intégration n'a pas eu, comme en pareille circonstance, pour effet la constitution d'un groupe à part. Ces personnes d'origine ou de descendance makua ne le nient point. Ils ne voudraient pas en demeurer là.

Ils ne se considèrent plus comme tel et, à leurs yeux ils ne sont plus ceux-là qui pendant longtemps ont été la risée de tous, car rien donc ne les distingue des autres. Ces derniers n'ont pas plus étudié qu'eux et ils n'en sont pas moins prêcheurs ou imams en religion comme les autres. On veut pour preuve que lors des cérémonies et manifestations sociales, ils se confondent pour accomplir en commun le travail cérémonial, en tant que principale fonction sociale. En somme, le sujet frappé d'ostracisme, l'étude de l'esclavage dans l'archipel des Comores est possible à travers la langue comorienne : MSHENDZI, MRUMWA, OU M SHAMBARA, sont des termes qui renvoient à l'esclavage. Notre langue comorienne est là pour nous rappeler ce que nous refusons d'évoquer tout haut. Alors quelques-uns acceptent quand même de parler de ce passé jugé peu glorieux. Des preuves de cette pratique ? La présence d'éléments noirs en Mésopotamie ne souffre d'aucune ambiguïté, leur origine n'est toujours pas véritablement connue. Il n'en demeure pas moins que les pays arabes ont été de gros consommateurs de marchandise humaine<sup>899</sup>. Nul ne peut nier le fait, l'esclavage n'étant pas une invention d'intellectuels, mais plutôt un phénomène d'exploitation de l'homme par l'homme. L'homme noir a été la plus belle des victimes de l'esclavage à telle enseigne que souvent pour ne pas dire toujours l'on a confondu, dans la société comorienne en tout cas, esclave et noir.

Il n'est pas impossible de dresser la liste des esclaves qui s'y trouvaient et qui travaillaient pour le compte du sultan Saïd Ali par exemple. Au niveau du vocable des termes comme « mtrwana », « mdjahazi » et autres connotent l'esclave.

---

<sup>899</sup> Malek Chebel, *L'esclavage en terre d'islam : un tabou bien gardé*. Paris : Fayard, 2007, 500 p

### Le statut de l'esclave dans la société

« Comme dans toutes les régions de la Grande Comore, à Hambu l'esclave est le produit de son maître. Le sultan est le propriétaire de tous les esclaves, s'il peut les vendre en tout cas, mais pas à l'extérieur du pays. Il peut également le prêter ou le donner en gage ou le figurer parmi les choses qui forment la dote en cas de mariage. Et une des situations qui peut paraître paradoxale, le maître peut épouser son esclave, ce qui procède déjà à son affranchissement.<sup>900</sup> ».

L'esclavage est une réalité reniée ; parce qu'on parle d'esclaves, mais ceux qu'on considère comme tels ne se reconnaissent pas comme tels. Il n'y a pas d'appropriation et pour la perception il faut qu'elle soit reconnue. Les gens en parlent, mais les gens ne se sont pas appropriés comme dans les autres îles à La Réunion, à Maurice et aux Seychelles, où, c'est une fierté pour les autochtones de dire que nous avons été, c'est-à-dire que l'esclavage est dénigré par ceux qui sont, qui ont été déportés dans ces îles, alors qu'ici ce n'est pas le cas. On ne reconnaît pas avoir été déplacé. C'est pourquoi je dis que ce n'est pas une réalité chez nous.

Et souvent d'ailleurs, il y a des gens qui sont considérés comme des descendants d'esclaves parce qu'effectivement on ne connaît pas leur origine. Ils ne sont pas de la ville ou du village, on dit qu'ils viendraient de, de, ...

Le servage demeure, mais aux yeux du législateur, l'homme n'est plus une marchandise, une main-d'œuvre dont on use sans rendre de comptes à quiconque. Un individu d'un village d'esclaves peut le quitter aisément, mais il restera considéré comme tel partout où il aura été connu dans son précédent état. La difficulté majeure est que pour tout individu interrogé, le Makua est présenté comme esclave.

### Bibliographie

AINOUDDINE Sidi, *L'esclavage dans le système de plantation coloniale aux Comores au XIX<sup>e</sup> siècle*. 1999 p. 151

ALPERS, Edward A., « A Complex Relationship : Mozambique and the Comoro Islands in the 19th and 20th Centuries » Cahier d'Etudes Africaines 161, XLI -1 : 73-95, 2001.

ALPERS, Edward A., *Ivory and slaves in East Central Africa : Changing patterns of international trade to the later nineteenth century*. Londres : Heineman, 1975.

BOYER-ROSSOL, Klara, *Réinvestir le sacré Musiques, paroles et rites chez les anciens captifs déportés de l'Afrique orientale à Madagascar XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*.  
<http://www.africultures.com/php/index.php?nav=article&no=12303>

CHEBEL, Malek, *L'esclavage en terre d'islam*. Paris : Fayard, 2007, 500 p.

CHOUZOUR, S. (1982). « Histoire et sociologie de Ngazidja. Le manuscrit de Said Houssein. », in *Etudes Océan Indien* 1, p. 15-55.

<sup>900</sup> Informations livrées par Mze Alhamid Moindze , Nkomiyoni Hambu

DIDIERJEAN Marie, *Les engagés des plantations de Mayotte et des Comores 1845-1945*. Paris : L'Harmattan, 2013.

DJABIR Abdou, *Le droit Comorien entre tradition et modernité*. Mamoudzou (Mayotte) : Baobab, 2006, 291p.

FLOBERT Thierry, *Evolution juridique et sociopolitique de l'archipel des Comores*, thèse de doctorat en droit, 1976, Université d'Aix-Marseille, 693p.

FOREST Vincent, *L'immigration du travail à Mayotte durant la période sucrière 1847-1900*, Archives territoriales de Mayotte, octobre 2000.

François BENSIGNOR, « Musiques des Comores » dans *Hommes & Migrations* n°1215, septembre-octobre 1998

GEVREY, A., *Essai sur les Comores*. Pondichery : Saligny, 1870

HASSANI-EL-BARWANE Mouhssini, 1986, *Les années de formation d'un monopole colonial aux Comores : la société coloniale Bambao 1907-1960*, mémoire de maîtrise, Paris IV, Sorbonne, 144p.

HASSANI-EL-BARWANE Mouhssini, *Archipel des comores : Héritage socioculturel varié !* Enseignant Chercheur à l'Université des Comores Chercheur Associé au CNDRS et au CRESOI, in *Tsingy*, N°16.

IBOUROI Ali Tabibou, *L'esclavage aux Comores*, T1. *Histoire et mémoire*. T2. *L'influence des makua dans la société*. Cœlacanthes 2017.

MARTIN Jean, *Comores, quatre îles entre pirates et planteurs*, 2 tomes. Paris : L'Harmattan, 1984.

MARTIN, Jean, « L'affranchissement des esclaves à Mayotte, décembre 1846 – juillet 1847 » in *Cahier d'Etudes Africaines*, 61.62, XVI (1.2) p. 207-233

MARTIN, Jean, « Les débuts du protectorat et la révolte servile de 1891 dans l'île d'Anjouan », in *Revue française d'histoire d'Outre-mer*, Tome LX, n° 218, 1<sup>er</sup> trimestre 1973, p. 45-85 SFHOM PARIS.

MEDARD Henri, Marie Laure DERAT, Thomas VERNET & Marie Pierre BALLARIN (éditeurs), *Traites et Esclavages en Afrique orientale et dans l'océan Indien*. Paris : Karthala, 2013, 522p.

MESSAOUD, Boubacar, « L'esclavage en Mauritanie : de l'idéologie du silence à la mise en question », in *Journal des Africanistes*. L'ombre portée de l'esclavage. Avatars contemporains de l'oppression sociale. Tome 70 (1 et 2) 2000

PRADINES, Stéphane, Commerce maritime et islamisation dans l'océan Indien : les premières mosquées swahilies (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) Maritime trade and Islam in the Indian Ocean: the first Swahili mosques (eleventh to thirteenth centuries)